

Equipements solaires thermiques - Subventions

M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur : La politique de développement durable portée en 2006 par la Ville de Besançon vers les citoyens s'est caractérisée par l'attribution de subventions pour l'installation d'un chauffe eau solaire et d'un système solaire combiné.

Ce dispositif présente un intérêt particulier auprès des Bisontins qui désirent s'engager dans une action environnementale et économique.

Rappel du dispositif :

Développement de la filière solaire thermique :

Conformément à la délibération du 6 avril 2006, l'attribution d'une subvention est accordée à tout propriétaire ou bailleur (public ou privé) dépositaire d'un projet de mise en oeuvre d'une production d'eau chaude sanitaire et/ou d'eau de chauffage par panneaux solaires thermiques.

Le dispositif proposé permettra d'accorder une aide de 300 € par logement sur l'installation pour les propriétaires occupants, en complément des aides existantes dans la limite de 80 % d'aides publiques.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder les aides suivantes :

- | | |
|---|-------|
| - M. FERREIRA DA SILVA Michel, 1 Chemin du Fort des Montboucons | 300 € |
| - Mme SIXDENIER Marie-Claude, 31 bis Chemin des Journaux | 300 € |

En cas d'accord, la dépense totale, soit 600 €, sera prélevée au chapitre 204.93/2042.3613 CS 30900.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'attribution de ces subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur ces attributions de subventions.

Récépissé préfectoral du 18 janvier 2010.